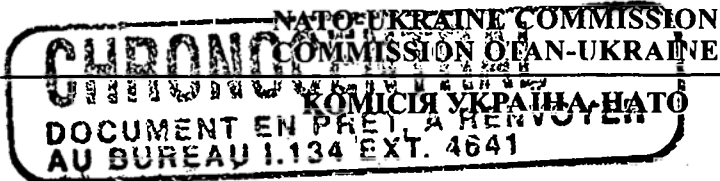


ce



7 juin 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE
PR/CP (2002) 075

**Réunion de la Commission OTAN-Ukraine
en session des Ministres de la défense
Bruxelles, 7 juin 2002**

Déclaration

La Commission OTAN-Ukraine s'est réunie aujourd'hui en session des Ministres de la défense au siège de l'OTAN, à Bruxelles.

Examinant l'évolution de la situation de sécurité dans la région euro-atlantique, les Ministres se sont félicités de l'importance stratégique du Partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine, et ils ont exprimé leur désir commun de porter leurs relations à un niveau qualitativement nouveau.

Les Ministres de la défense ont noté que leurs homologues des affaires étrangères avaient décidé, lors de leur réunion à Reykjavik, de faire fond sur la charte de Partenariat spécifique et d'approfondir et d'élargir la relation OTAN-Ukraine. Ils sont convenus que cette relation renforcée devrait s'inspirer de la coopération substantielle et fructueuse entre l'OTAN et l'Ukraine dans les domaines de la sécurité et de la défense. Dans ce contexte, ils ont pris note de la volonté de l'Ukraine de s'intégrer à la communauté euro-atlantique.

Les Ministres des pays alliés se sont félicités de la contribution pratique que l'Ukraine apporte aux efforts des Alliés dans la lutte internationale contre le terrorisme, notamment par la participation active de son aviation de transport militaire au déploiement de troupes alliées en Afghanistan, et par l'ouverture de son espace aérien aux aéronefs alliés prenant part à la campagne antiterroriste. Ils se sont déclarés particulièrement satisfaits des efforts de la KFOR visant à apporter la stabilité au Kosovo et ont pris note de la contribution du bataillon polono-ukrainien.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans le domaine de la réforme de la défense et ont approuvé le rapport intérimaire du Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense (JWGDR). Les Ministres des pays de l'OTAN ont accueilli avec satisfaction les propositions supplémentaires du Ministre ukrainien de la défense, nouveau témoignage de l'attachement de l'Ukraine à la mise en oeuvre intégrale des activités prévues dans le cadre du JWGDR. Tout en notant que la réforme de la défense est une responsabilité qui incombe au pays, ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts de l'Ukraine et sont convenus de continuer à renforcer le lien entre la coopération bilatérale et les initiatives OTAN-Ukraine, comme l'établissement d'un cadre de personnel civil pour le MDN du pays, la mise en oeuvre des objectifs de réforme de la défense nationale, notamment la création d'une force de réaction rapide, et la destruction sans risque des

munitions et des armes légères et de petit calibre excédentaires. Les Ministres ont noté que l'application intégrale de l'Accord de sécurité OTAN-Ukraine constituerait une étape importante sur la voie d'un renforcement de la coopération dans ces domaines, entre autres. Ils se sont également félicités que des discussions soient en cours en ce qui concerne un accord sur le soutien du pays hôte et un accord sur le transport aérien stratégique.

Les Ministres ont pris note avec intérêt des travaux des autorités civiles et militaires de l'OTAN et de l'Ukraine à l'appui de la coopération OTAN-Ukraine au titre du PPP et, notamment, des activités en rapport avec la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Dans ce contexte, ils ont également pris note de la contribution du Bureau de liaison de l'OTAN et du Centre d'information et de documentation de l'OTAN en Ukraine.

Les Ministres ont noté que la Commission OTAN-Ukraine tiendrait sa prochaine réunion au niveau des Ambassadeurs à Kiev le 9 juillet 2002, pour marquer le cinquième anniversaire de la Charte OTAN-Ukraine, et qu'elle se réunirait au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement à Prague en novembre 2002.